

## Compte rendu de la séance du 28 août 2020

Secrétaire(s) de la séance: Mme Mireille DJAOUT

### Ordre du jour:

- Vérification du Quorum.
- Approbation du Compte rendu CM du 24.07.2020.
- Délégations au maire - Nouvelle délibération.
- Remise gracieuse sur bordereau de situation DGFIP.
- Exercice du droit de préemption.
- Prêt de matériel communal.
- Questions diverses.

Selon l'ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020, version consolidée au 22 juin 2020, son chapitre IV et ses chapitres 9 et 10, le conseil se réunira à Huis Clos.

La séance débute à 20h09.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121618, Madame Le Maire, sur la demande d'au moins trois de ses conseillers présents et à la majorité des votes, décide de tenir le conseil à Huis clos, considérant un impératif de sécurité sanitaire.

(Délibération N° 2020.48)

Deux lignes sont ajoutées à l'ordre du jour :

- emploi été prolongé.
- commissaires commission des impôts directs

Lecture du compte-rendu de la séance précédente par Mme BOUDOT, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1 - Délégations permanentes accordées au Maire (Délibération N° 2020- 49)

#### **Exposé :**

Mme Le Maire explique que la délibération prise et comportant le N°2020-17 a fait l'objet d'observations de la part de la préfecture en date du 31.07.2020.

#### **Décision :**

Il convient de modifier et de préciser certaines délégations sous une nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente.

Madame le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant des présentes délégations.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité la nouvelle délibération.

## **2 - Remise Gracieuse (Délibération N°2020-50)**

### **Exposé :**

Mme le Maire revient sur la situation financière de SNC AUX RENDEZ-VOUS et reprend la décision prise lors du dernier conseil qui s'était prononcé favorablement au principe de solder les loyers dûs encore à ce jour. Indique avoir reçu le bordereau de situation dressé par le comptable public en date du 29 Juillet 2020. Précise que le Trésor Public a été au bout de ses procédures légales, obligatoires,

### **Décision :**

D'accorder la remise gracieuse à la SNC AUX RENDEZ-VOUS sur la dette que représente les loyers dûs de août 2017 à décembre 2019 + frais divers, pour montant à 4 928.30€.

Le compte d'imputation est le 6745. Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 67.

Voté à l'unanimité des membres présents.

## **3 - Instauration de l'exercice Droit de Prémption Urbain (Délibération N°2020-51)**

### **Exposé :**

Mme Le Maire indique qu'à ce jour, il n'y a pas trace officielle concernant ce droit de prémption sur la commune.

Afin de permettre à la collectivité de mener à terme sa politique foncière et conformément à l'article L .211.1 du code de l'Urbanisme (permet aux mairies dotées d'un POS ou d'un PLU de se porter acquéreurs des biens mis en vente sur un périmètre délimité par ce plan), Madame le Maire propose d'instaurer l'exercice d'un Droit de Prémption Urbain, sur la totalité des zones urbaines et sur les zones d'urbanisation futures délimitées par le PLU.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
instaure sur le territoire communal, l'exercice d'un Droit de Prémption Urbain :

- sur les parcelles : U
  - sur l'ensemble des zones d'urbanisation futures : AU
  - Sur l'ensemble de la zone N.
- délimitées par le règlement graphique du PLU.

## **4 - Prêt de matériel communal (Délibération N° 2020-53)**

### **Exposé :**

Mme BOUDOT explique que les trois chapiteaux communaux, jusqu'alors utilisés par la commune et prêtés aux associations lors de leurs manifestations, ne sont plus aux normes de sécurité nécessaires à leur utilisation de manière temporaire ou prolongée.

Ils ne bénéficiaient ni de carnet de vérification sécurité, obligatoire pour les tentes de + de 50M2, ni de convention communale de prêt.

### **Décision :**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, le conseil à l'unanimité décide de vendre ces trois matériels au prix compris entre 400€ et 500€ maximum chacun.

Vote à l'unanimité des membres présents.

## **5- Emploi d'été 2020. ( Délibération N°2020-52)**

### **Exposé :**

Madame le Maire explique au conseil qu'à la demande de Mr BONNARD, délégué aux services techniques, il convient de prolonger d'un mois le contrat de Monsieur GIRAUD actuellement en emploi saisonnier sur la commune. Qu'en raison du surcroît de travail en lien au nettoyage de la commune et aux menus travaux de rangements prévus, 35h de contrat peuvent être maintenues.

### **Décision :**

Le conseil approuve la proposition de Mr BONNARD, à l'unanimité des membres présents.

## **6 - Commissaires commission des impôts directs (Délibération N°2020-54)**

### **Exposé :**

Mme le Maire précise qu'une liste avec une proposition de 24 noms minimum est obligatoire pour permettre à l'administration d'arrêter la liste des titulaires et celle des suppléants à cette commission.

La liste déposée précédemment ne comportait que 12 noms.

### **Décision :**

Le conseil municipal décide de proposer les noms suivants qui s'ajouteront aux douze noms précédemment cités :

Monsieur BIZET Sébastien  
Monsieur GONNET Michel  
Monsieur LEMAIRE Serge  
Monsieur LEMOINE Dominique  
Monsieur LHOSTE François  
Monsieur OLIVIER Marc  
Madame POIGNANT Annick  
Monsieur ROART Didier  
Madame RODRIGUEZ  
Monsieur THIRION François  
Monsieur VINOT Franck

Monsieur BONNARD André  
Madame CADEC Nathalie  
Monsieur CARTIER Philippe  
Monsieur DE GIACOMI Kévin  
Madame DUCAUD Nathalie  
Monsieur HERBELIN Gérard  
Madame KRAUSCH Isabelle  
Madame KUPERHANT Annie  
Madame METIVIER Marie-Laure  
Monsieur LAROCHE Denis  
Monsieur VERON Maximilien

Décision votée à l'unanimité des présents.

## **7- Questions diverses :**

### **Il est question :**

- des travaux sur le VC12 et de sa procédure engagée.
- de contacter BIR pour les travaux à effectuer sur les lampadaires et émettre des idées d'économies d'énergie.

- d'envisager des travaux sur la faîtière de la salle des fêtes.
- de voir pour la gouttière de la mairie qui doit être bouchée, elle déborde en cas de pluies.
- de la rentrée des classes le 1<sup>er</sup> septembre pour organiser la circulation de ce premier jour, entre les bus et le stationnement des voitures.
- d'envisager un appel d'offre pour la télésurveillance du village.
- de réfléchir à un sens unique -rue des canes-
- de réfléchir à une impasse - rue des copains-
- d'envisager l'ouverture de la "déchetterie communale" pour le 12 septembre. Des cartes de passages, pour les administrés seront disponibles en Mairie. Mr MOREAU est posé comme gardien pendant le temps des dépôts.
- de réunir la commission jeunesse - le bruit et les dégradations commises par certains jeunes gênent fortement les lieux et ne peuvent perdurer.
- une formation sécurité "évacuation" est prévue prochainement sur la salle des fêtes.
- Madame LEFEVRE, administrée de Coulombs, a écrit au conseil municipal pour remercier l'équipe de l'action menée durant la canicule.

**Puis autre :**

- Le vernissage de l'exposition " Voyages en couleurs -Mac Orlan et les peintres" est prévue le 12 septembre à 16h à ST CYR SUR MORIN.

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance  
Mme DJAOUT Mireille

Le Maire  
Mme BOUDOT Catherine

The image shows a collection of approximately 12 handwritten signatures in blue ink. Several of these signatures are crossed out with a diagonal line. In the center of the page, there is a circular official stamp in light blue ink. The stamp contains the name 'Boudot' in a cursive script, and around the perimeter, it reads 'Mairie de Saint-Cyr-sur-Morin'.